

Vu pour être annexé à l'arrêté 2016/732 du Collège de la Commission communautaire française portant exécution du décret du Collège de la Commission communautaire française du 18 février 2016 relatif à la promotion de la santé.

Grille d'analyse d'un dossier de candidature en tant que service d'accompagnement, service de support ou acteur en promotion de la santé

Critères	Correspond totalement au critère	Correspond partiellement au critère	Ne correspond pas au critère	Justification et/ou commentaires éventuels
CONDITIONS DE DESIGNATION				
Le candidat est une personne morale de droit public ou de droit privé sans but lucratif.				
Il exerce son activité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.				
Evaluation intermédiaire				
Il justifie d'une bonne connaissance du Décret, de son arrêté d'application et du Plan de la Promotion de la santé.				
Il justifie d'une expérience dans le domaine de la Promotion de la santé.				
[Critère spécifique au service d'accompagnement] Il justifie d'une expérience suffisante dans l'accompagnement des acteurs de promotion de la santé.				
[Critère spécifique au service de support] Il justifie d'une expérience dans le domaine de la Promotion de la Santé et plus spécifiquement dans le(s) domaine(s) d'actions ou d'expertise pour le(s)quel(s) la candidature en tant que service de support est introduite.				
Il justifie d'une bonne connaissance des acteurs bruxellois, du réseau socio-sanitaire et de son organisation.				
Il dispose du personnel nécessaire pour remplir les missions.				
Il dispose des locaux nécessaires à l'accomplissement de ces missions.				
Il dispose du mobilier et de l'équipement notamment informatique suffisant à l'accomplissement de ces missions.				
Il répond aux conditions d'accès à son public.				
Il exerce les missions qui lui sont confiées gratuitement.				
Evaluation intermédiaire				
QUALITE DU DOSSIER				
Pertinence et cohérence du dossier				
<u>Pertinence et cohérence de la motivation du candidat</u>				
<u>Pertinence et cohérence des priorités définies:</u> Les priorités sont en adéquation avec les priorités définies dans le Plan de promotion de la santé et les missions du service ou de l'acteur.				

Critères	Correspond totalement au critère	Correspond partiellement au critère	Ne correspond pas au critère	Justification et/ou commentaires éventuels
<p><u>Pertinence et cohérence des objectifs définis:</u> Les objectifs définis sont en relation avec les priorités définies. Ils s'appuient sur des besoins identifiés et des attentes des publics visés. Ils sont conformes aux buts de la promotion de la santé.</p>				
<p><u>Pertinence et cohérence des projets et activités qui seront mis en place:</u> Les projets et activités envisagés sont en relation avec les objectifs définis. Ils combinent plusieurs stratégies d'actions telles que définies dans le Décret et dans le Plan de promotion de la santé.</p>				
<p><u>Pertinence et cohérence du projet d'évaluation:</u> Des critères et indicateurs d'évaluation du service sont définis dans le dossier. L'évaluation accompagne le déroulement du programme dès sa conception. Les objectifs de l'évaluation sont adaptés au projet. Les moyens mis en place pour le projet d'évaluation sont proportionnés.</p>				
<p><u>Pertinence et cohérence du budget détaillé:</u> Le budget est adapté et proportionné. Chaque poste est suffisamment détaillé pour en comprendre l'utilité.</p>				
<p><u>Pertinence et cohérence du calendrier d'actions:</u> Le calendrier d'action permet de comprendre la succession des étapes de travail et l'évolution du service d'année en année. Il est réaliste et tient compte des moyens du service/de l'acteur.</p>				
<p>Plus-value et priorité</p>				
<p>Le dossier présenté répond aux missions attendues de la part d'un service d'accompagnement / service de support /acteur</p>				
<p>Le service est complémentaire au dispositif de promotion de la santé bruxellois mis en place par le Décret et le Plan de promotion de la santé.</p>				
<p>Il prend en compte les priorités définies dans le Plan.</p>				
<p>Il accorde son attention à un ou plusieurs problématiques, stratégies d'action ou publics présentés comme prioritaires dans le Plan.</p>				
<p>Il définit clairement les stratégies par lesquelles il compte contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé.</p>				
<p><i>Evaluation intermédiaire</i></p>				

EVALUATION GLOBALE

Avis favorable	
Avis défavorable	

Motivation de l'avis

**Recommandations
éventuelles**

Fait à Bruxelles, le

Par le Collège

Cécile Jodogne,

Membre du Collège chargée
de la Santé

Fadila Laanan,

Présidente du Collège